

NOUVEAU

Avance immédiate du crédit d'impôt

Réduisez vos dépenses de **50%***
sur nos prestations de services à
la personne !



Notre entreprise est adhérente
de la coopérative Accès SAP

EN SAVOIR +

L'Avance immédiate, c'est quoi ?

En faisant appel à notre entreprise, les dépenses que vous engagez sur nos prestations à domicile ouvrent droit à un **crédit d'impôt de 50%***.

Cet avantage fiscal est cependant perçu **l'année suivant vos dépenses**, sous la forme d'une déduction ou d'un remboursement de votre **impôt sur le revenu**.

Avec l'Avance immédiate,
vous déduisez en temps réel
votre crédit d'impôt de 50%
lors du paiement de votre facture !

- ✓ Service 100% optionnel, gratuit et numérique
- ✓ Mis en oeuvre par l'Urssaf
- ✓ Notre coopérative Accès SAP s'occupe de tout !

50%*
en temps réel

**Vous avez une
dépense de 200 €**



**Vous ne payez
que 100 € !**



COMMENT ÇA MARCHE ?

Cliquez, c'est payé !

Simple, rapide et avantageux



Vous vous inscrivez
gratuitement au
service



Vous activez votre
compte Urssaf



Nous réalisons nos
prestations à votre
domicile



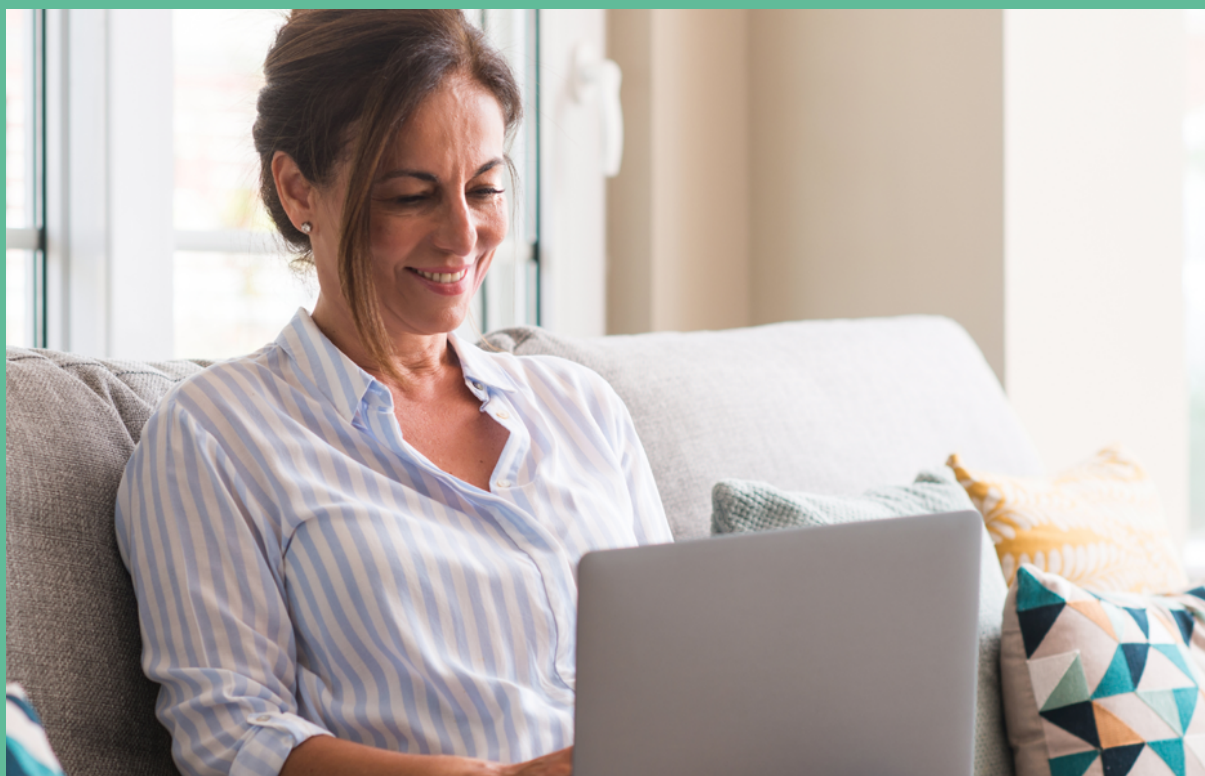
Vous recevez notre
facture Accès SAP



Vous validez la
facture



L'Urssaf vous prélève
50% du montant dû



S'INSCRIRE

Comment vous inscrire à l'Avance immédiate ?

L'inscription à l'Avance immédiate s'effectue en 2 étapes : l'inscription au service par l'intermédiaire d'Accès SAP, puis l'activation de votre compte auprès de l'Urssaf.



S'inscrire auprès d'Accès SAP

1. Remplissez le formulaire d'inscription sur particulier.acces-sap.com
2. Accès SAP transmet votre demande d'inscription à l'Urssaf, qui vérifie auprès de l'administration fiscale votre éligibilité au service



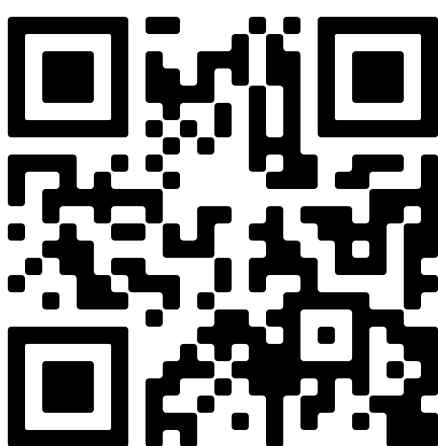
Activer votre compte Urssaf

1. Vous recevez un e-mail de l'Urssaf pour activer votre compte sur particulier.urssaf.fr
2. Configurez votre mot de passe
3. Connectez-vous et validez vos informations personnelles

**Votre inscription au service est terminée,
vous bénéficiez de l'Avance immédiate !**

Inscrivez-vous !

Pour vous inscrire à l'Avance immédiate et bénéficier en temps de réel de votre crédit d'impôt de 50%* sur nos prestations de services à la personne, flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone :



VOS AVANTAGES

Les avantages de l'Avance immédiate



Bénéficier immédiatement du crédit d'impôt



Profiter de plus de pouvoir d'achat pour vous et vos proches



Avoir plus de visibilité sur votre crédit d'impôt disponible

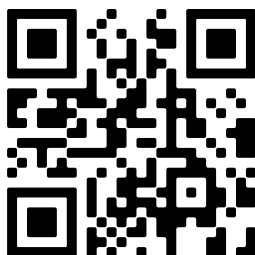


Recevoir et valider facilement vos demandes de paiement



Besoin d'aide ?

Vous souhaitez en savoir plus sur l'inscription à l'Avance immédiate et le fonctionnement du service ? Flashez ces QR codes pour visionner les tutoriels :



S'inscrire au service

CONTACT

Contactez-nous !

Pour recevoir un devis gratuit et personnalisé,
contactez nos équipes :



**Pour toute information sur l’Avance immédiate,
contactez directement notre coopérative Accès SAP**

01 83 94 14 94
particuliers@acces-sap.com

